

PROCESSUS DE L'ARABISATION DU MAROC

*"Je demande de ne pas condamner le Maroc à perpétuité en voulant instituer l'arabisation à outrance... je m'opposerai à cette arabisation systématique. Je considère une telle conception comme attentatoire à la dignité et à la liberté du Marocain"*¹

Hassan II (1995)

1. INTRODUCTION

1.1. Le présent article aborde le sujet de la politique linguistique et culturelle dans un pays émergent², le Maroc. L'extension de la mondialisation économique va, sans aucun doute, de pair avec une mondialisation culturelle pouvant mettre en danger (déculturation) les autres cultures des pays sous-développés. Pour le cas du Maroc, toute forme de résistance à cette mondialisation³ passe, nous paraît-il, par une libération équitable de toutes les forces créatrices « locales » : amazighes et non amazighes.

1.2. L'effervescence que connaît, avec plus ou moins d'acuité et de tension le Maroc, et les revendications identitaires autour de la langue et de la culture amazighes, ouvrent les débats sur la politique de la régionalisation et de la décentralisation. Cette politique s'inscrit dans une logique de développement local et durable prenant en compte les aspirations et les attentes des populations vivant dans ces territoires. Il n'est plus à démontrer que l'État de droit se construit autour de plusieurs et différentes cultures et d'un pluralisme identitaire, source de richesse et de grandeur. Il faut souligner toutefois que les tensions qu'entraînent les diversités linguistiques et culturelles, et les demandes identitaires, sont à bien des égards inscrites dans l'espace, ancrées dans les territoires, informées et transformées par les médias qui, eux-mêmes, sont en bonne partie profondément influencés par les identités en question.

1.3. La langue, en tant que moyen de communication, de transmission et de diffusion de savoir et de connaissance, contribue à mieux saisir et à mieux définir les paysages de la géographie culturelle ainsi que leurs formes de production. Plus

¹ Discours d'Hassan II (ex-Roi du Maroc), aux membres de la Commission Nationale sur l'enseignement à l'occasion de la fête de la Jeunesse (9 juillet 1995).

² Cette qualification ne prétend pas être la conclusion de fines analyses économiques qui ne peuvent être que du ressort des spécialistes, mais elle se veut une avance à base des systèmes socio-éducatifs nationaux qui continuent de handicaper le Maroc. Tous les gouvernements qui se sont succédés depuis l'indépendance (1956), n'ont pas réussi à mener des réformes économiques positives aux yeux des Marocains.

³ Face à cette internationalisation ou mondialisation, nous espérons que l'idée de « Pays » (comme territoire associé à un projet) trouvera sa place dans la politique territoriale actuelle du Maroc moderne.

qu'un élément du folklore traditionnel ou un supplément d'un patrimoine régional, l'Amazighe est une réalité vécue au quotidien par des millions de personnes vivant au Maroc et au-delà dans leurs parcours migratoires aux niveaux national et international. L'Amazighe, seule langue en usage aujourd'hui appartenant à la famille linguistique du *Chamitique*, est la langue maternelle de presque 85% de l'ensemble de la population marocaine. Quant aux finalités et aux objectifs des revendications des Imazighens, il nous semble judicieux d'éviter les extrémismes et les utopies irréalistes comme le font beaucoup d'auteurs arabophones qui puisent leurs idées du *baathisme* et du *nassérisme* pour les diffuser au sein d'une population qui ne veut pas tisser des liens, ni biologiques ni idéologiques avec d'autres régions que l'Afrique du Nord.

1.4. La langue Amazighe, comme toutes les autres langues naturelles, a évolué. Elle continue toujours d'évoluer et de plus en plus rapidement... Sa reconnaissance officielle et sa promotion socioculturelle se mesurent, non seulement dans sa capacité à répondre aux besoins communicatifs, de transmission et de diffusion de savoir qu'elle a toujours assurée, mais aussi, à l'heure actuelle où la politique de la mondialisation s'interpose, l'Amazighe doit bénéficier du soutien politique, économique et social afin de faire face à des langues concurrentes autres que l'Arabe.

2. QUELLE LANGUE, POUR QUEL ÉTAT ?

2.1. Il faut distinguer ici ce qui relève de l'État, et que les chercheurs appellent « Politique Linguistique » qui ressort des grands choix en matière d'intervention sur la langue ou sur la situation linguistique, et la « Planification Linguistique » qui est l'application concrète de ces choix qui nécessite aussi l'intervention de linguistes.

Pour ce qui est du premier cas, on aura tort de dire que l'État suit une politique linguistique claire et objective vis-à-vis des évolutions socioculturelles et linguistiques que vit le Pays. Aucune attention n'est manifestée, et ceci, depuis l'indépendance, pour prendre en considération la mosaïque linguistique de tous les citoyens (enseignement des langues nationales, analyse du plurilinguisme, étude de l'émergence de langues véhiculaires et proposition de langues d'unification sans aucune exclusion d'autres systèmes communicatifs du pays...).

2.2. La politique linguistique de l'État était celle d'imposer la langue arabe à tous les citoyens en tant que langue d'« unité nationale ». Les autres langues en présence ne sont, aux yeux des hauts fonctionnaires de l'État, que des facteurs de division. Cette idée n'est plus à l'ordre du jour dans les pays démocratiques¹ dont la politique socioculturelle va, bel et bien, de pair avec l'évolution des sociétés. De nos jours, on constate dans les pays respectant les grandes valeurs des droits de l'homme, d'où la richesse interculturelle de leurs sociétés, que c'est l'État² qui organise le grand débat pour faire connaître l'intérêt des langues dites « minoritaires » ou

¹ Talleyrand fut le premier qui a abordé, à l'Assemblée Nationale Française, le 10 septembre 1791, l'idée d'imposer le Français en tant que langue nationale à tous les Français, et de faire disparaître les autres langues minoritaires par tous les moyens y compris avec l'école.

² En France, l'enseignement des langues minoritaires a été inauguré par le Ministre Jacques LANG en 2000.

« populaires » et les intègre facilement dans le domaine de l'enseignement et de la recherche scientifique.

3. ARABISATION : HISTOIRE ET IDEOLOGIE

Le processus d'arabisation¹, qui consiste au sens le plus large du terme à rendre « arabe » les caractères socioculturels, politique... des pays qui ne l'étaient pas, s'est déroulé au Maroc selon les processus suivants :

3.1. Processus historique

Ce processus a débuté au Maroc d'une manière officielle dès l'arrivée des Arabes en Afrique du Nord vers 647 (a.j.c). La conversion lente et progressive des Imazighen à la nouvelle religion et l'intégration de l'Islam dans leur culture les ont incités à prendre contact avec la nouvelle langue « sacrée » du Coran et de la foi islamique. Au début de ce processus, ce sont les Amazighes des plaines qui furent les plus touchés par cette arabisation. La population montagnarde est restée longtemps à l'abri de tout contact avec cette langue, mais pour des raisons politico-économiques, géographiques, et proprement religieuses, une masse importante d'Amazighophones était amenée à embrasser² l'Arabe ; langue d'Islam.

Le Maroc, comme toute l'Afrique du Nord, carrefour millénaire de différentes civilisations³, a subi depuis le fond de l'histoire, une suite de colonisation étrangère venue le plus souvent de la Méditerranée (Phéniciens, Byzantins, Romains, Arabes, Portugais, Espagnols et Français). Bien que l'arrivée des étrangers fût lente (plus de 70 ans) l'arrivée des premiers convertisseurs⁴, accompagnés d'un nombre important de combattants arabes et de leurs familles, a donné le premier signal d'une arabisation directe des Imazighens. Les îlots arabophones s'implantaient en remplaçant les parlers amazighes, là où ils marquaient leur recul, notamment dans les plaines où les convertisseurs ont concentré leurs efforts pour diffuser les nouvelles idées de la nouvelle religion. C'est à partir de ce moment que le premier contact concurrentiel s'est instauré pour la première fois entre l'Amazighe et l'Arabe en Afrique du Nord.

Plusieurs raisons directes ont encouragé l'arabisation partielle du Maroc, parmi lesquelles nous citons :

a- La plantation et la manipulation d'un nombre important de Zaouïa (lieux religieux, confréries) et des groupes religieux qui ont trouvé au Maroc un terrain fertile pour diffuser leur idéologie religieuse (le cas des Kharijites, Chîtes et mouâtazilites... qui sont arrivés au Maroc avant l'arrivée des convertisseurs).

¹ Rappelons que la politique d'arabisation suivie au Maroc constitue le quatrième point d'une grande réforme de l'enseignement après l'unification des systèmes de ce dernier, sa généralisation et la marocanisation des cadres.

² Nous avons recensé dans le cadre de notre travail de thèse de doctorat portant sur Tarifite (nord du Maroc) (**GRIL**, Université de Toulouse Le-Mirail / France/1989), plus de 3420 amazighophones unilingues dans quelques régions du Rif. Ce constat remet en doute les propos de Mme Zaidane Karima (biblio. P. : 553) qui prétend "...qu'ils sont rares les berbérophones unilingues, nous avons eu l'occasion de rencontrer quelques-uns dans le Haut-Atlas...".

³ La culture marocaine est composée des apports culturels amazighes, judéo-arabo-musulmane, africaine et universelle.

⁴ Entre autres Oqba ibn Nafiâ AL Fihri, qui parvint en Afrique du Nord en 681. Ce dernier sera suivi plus tard par Moussa ibn Noussaïre en 708.

ANALYSES

b- L'Andalousie, ou l'Espagne musulmane¹, a joué un rôle de premier plan pour participer à la diffusion de l'Arabe en Afrique du Nord. Le contingent arabe qui se rendait en péninsule ibérique pour porter des renforts aux troupes musulmanes, y arrive le plus souvent par le Maroc. Beaucoup de ces soldats, seuls ou accompagnés de leurs familles, préféraient s'y installer que de se rendre en Andalousie, lieu de la guerre sainte. Ces nouvelles familles, qui se regroupaient dans des territoires totalement amazighophones non musulmans, ne connaissaient que l'Arabe pour entrer en contact avec la population autochtone ou même pour diffuser les principes de la nouvelle religion qu'ils apportaient.

c- L'engagement de beaucoup d'Imazighens dans les rangs de l'armée musulmane a incité ces derniers à apprendre la langue de la nouvelle religion qu'ils défendaient dans ce nouveau continent.

d- La ville de Fès, dont la fondation est située au début du IX^e siècle par Idriss II², fut depuis plusieurs siècles une capitale politique, commerciale, religieuse et scientifique. Elle était devenue un centre de rencontres nationaux et internationaux. Ce qui a entraîné une forte immigration en plusieurs étapes... Les derniers venus étaient les Béni Hilal (II^e siècle), et les Béni Maqil (à partir du XII^e siècle), tribus bédouines d'Arabie³ et les expulsés de Grenade et des Moresques, venus de l'Espagne. Le Maroc connaîtra plus tard une suite d'immigration qui aura des conséquences sur le ressort de la politique linguistique de la région.

e- À l'époque des dynasties amazighes, notamment les Almohades⁴ et les Almoravides⁵ qui ont pu s'étendre sur une immense superficie de l'Afrique du Nord et d'Espagne, Tamazighite aurait pu faire l'objet d'une prise de position de l'État comme elle est aujourd'hui dans le cadre de la nouvelle constitution marocaine (juillet 2011), à savoir le statut d'une langue nationale et officielle, mais la volonté des dirigeants de l'époque qui détenaient le pouvoir politique de l'État était engagée dans la construction d'un État à tendance politico-religieuse. Pour ces chefs d'État Amazighes « musulmans », l'Arabe était d'abord la langue sacrée, celle de la révélation et du message de Dieu : le Coran. Pour eux, toute adoption d'une autre langue que celle-ci dans la vie politico-religieuse était une atteinte à la fois à la langue des Koräichites⁶ et à l'Islam. Leur confusion entre ce qui ressort de l'identité linguistique et culturelle et ce qui appartient à la religion a fini par marginaliser l'Amazighe et a favorisé l'Arabe.

¹ À propos de cette cohabitation nous renvoyons à BOSCH V. (1985) « AL ANDALOUS (les Berbères en AL-Andalous) », *Encyclopédie Berbère*, Aix-en-Provence, n° 7.

² Pour certains historiens, la fondation de la ville de Fès par Idriss I^{er}, père d'Idriss II, remonte à la fin du VIII^e siècle.

³ En vérité, le milieu géostratégique du Maroc sur le bassin méditerranéen a entraîné, depuis l'antiquité, une forte immigration venue des pays voisins, J. MAZEL a estimé que les derniers arrivants étaient :

- au XI^e siècle : 50 000 Andalous expulsés d'Espagne.

- au XII^e siècle : 20 000 Hilaliens venus d'Arabie.

- au XV^e siècle : 400 000 Andalous chassés de Grenade.

⁴ Dynastie amazighe fondée par Mohamed uTamart, dit Ibn TOUMART qui détrôna les Almoravides. Elle régna de 1147 à 1269 sur leurs territoires qu'elle agrandit puis dont elle perdit un bon nombre.

⁵ Dynastie amazighe, fondée par Abd Allah Ibn YASSIN, qui régna sur le Maroc et sur une partie de l'Algérie et de l'Espagne de 1055 à 1147.

⁶ Les *Koräichites* ou les Quraychites sont les descendants de Quraych qui signifie en arabe « petit requin ». C'est la Tribu arabe à laquelle appartenait le prophète Mahomed. C'est une tribu qui domina la Mecque économiquement et culturellement à partir du début du VII^e siècle.

3.2. Processus politico-idéologique

Pendant la période coloniale, les nationalistes¹ arabophones, partisans du courant idéologique « panarabisme », ont toujours perçu l'Amazighe comme facteur de désunion, voire de séparation. En réponse à la « politique berbère » menée par la France qui, à leurs yeux, voulait favoriser les Imazighens au détriment des Arabes, ils ont cherché par tous les moyens² à donner à toute revendication identitaire, linguistique et culturelle du Maroc profond, un caractère séparatiste inventé par la Résidence Générale de la France coloniale.

En contrepartie, cette même classe politique a permis à l'Arabe non seulement de se doter de moyens constitutionnels, mais aussi de le considérer comme l'élément principal de la personnalité marocaine³. Cette prise de position de l'État envers l'Arabe a permis à celui-ci d'évincer l'Amazighe sur des terrains qui étaient auparavant totalement amazighophones.

Toujours suivant la politique d'une arabisation intensive, les politiciens nationaux se montrent les vrais défenseurs de la langue Amazighe en tant que composante de la mosaïque linguistique et de la richesse culturelle nationale. Pourtant, juste après l'indépendance (1956), ils ont supprimé l'enseignement de l'Amazighe qu'ils qualifiaient du dernier reste de la France coloniale. Bon nombre d'écoles ont été réaménagées, notamment celles des Aït Seghrouchen (Imouzzar), des Aït Aïach (Aïn Cheggag), des Aït M'Guild (Azrou et Aïn leuh), des Zayan (Khénifra), des Ichkiren (Lakbab), d'Ahermoumou (Taza)...

Quelles que soient leurs positions dans la vie politique « nationale », les partis politiques marocains, et sans exception (gauche !, droite !, centre !), n'ont jamais accordé, et au-delà des campagnes électorales, une attention particulière et sérieuse à la question de la langue Amazighe. Ils n'ont jamais osé s'engager⁴ dans une telle stratégie bien qu'ils se montrent de loin les défenseurs de l'universalité de la culture Amazighe. Ils n'ont pas eu souvenir du fait que l'amazighité est un des éléments essentiels de l'identité nationale. Ce constat n'est certainement pas étrange dans un pays où ces organisations politiques ne sont dirigées, le plus souvent, que par une classe politique hostile à tout ce qui touche l'amazighité, langue et culture, et qui se proclame « arabe ».

Cette situation, qui a fait de l'Amazighe langue de deuxième degré depuis le départ des Français (1956), a suscité des manifestations⁵ de grande ampleur pour protester contre la politique « linguistique » visant l'exclusion de l'Amazighe juste après sa suppression de l'enseignement. Considéré par les pays développés comme creuset d'une nation⁶ moderne respectant toutes les composantes linguistiques et

¹ Il y a encore quelques années avant le discours historique du Roi Mohamed-6 à Ajdir (2001), les fils et les petits-fils de ces nationalistes ont toujours refusé le désir des Marocains de procéder à la construction d'une identité marocaine qui tienne compte de toutes les réalités culturelles et linguistiques du pays.

² Ce sont ces mêmes « nationalistes » qui ont sollicité de la France, juste avant son départ du Maroc (1965), d'éradiquer le reste du Conseil national de la *résistance* et du *mouvement de libération* du Maroc, mis en place par Abbas Elmsaadi, afin de préserver leurs propres intérêts économiques.

³ Rappelons que selon la constitution de 1996, le Maroc est considéré comme arabe et musulman.

⁴ Le Parti du progrès et du socialisme (PPS), lors de son congrès tenu du 6 au 9 juillet 2001, a intégré la revendication linguistique de l'Amazighe dans ses résolutions.

⁵ Notamment en 1965, 1973, 1979, 1984, 1992, 1999...

⁶ En France, par exemple, 60,5 milliards d'euros sont inscrits au projet de loi de finances 2011 pour les programmes de la mission enseignement scolaire relevant du ministère de l'Éducation Nationale. (Source : site officiel du Ministère d'Éducation Nationale).

ANALYSES

culturelles multiethniques de toute la nation, l'enseignement souffre au Maroc. Il témoigne d'un ensemble de dysfonctionnements au niveau des structures pédagogiques et méthodologiques (enseignement préscolaire, primaire, secondaire et supérieur). L'épine dorsale du dysfonctionnement de ce système éducatif serait, en se référant à l'impact de la langue maternelle sur la *faculté cognitive* de l'enfant, l'exclusion de l'enseignement¹ de l'Amazighe.

Partant de la situation actuelle du système éducatif « National », il nous paraît clair que sa réorientation innovante et sa restructuration globale doivent faire l'objet d'un débat de fond visant comme objectif l'intégration de l'Amazighe dans tous les secteurs de la vie quotidienne, et principalement dans l'enseignement que certaines voix considèrent comme menace pour l'unité nationale et de dérive séparatiste. Cette démarche permettra, nous paraît-il, la disparition des relations concurrentielles entre la langue du pouvoir politique, l'Arabe et la langue mère des Marocains, l'Amazighe en plus d'autres langues étrangères en présence (Français, Espagnole, Anglais...) et qui peuvent apporter plus de savoir pour les Amazighes, mais pas leur éducation...

Il n'est pas erroné de conclure que malgré sa constitutionnalisation et son intégration dans l'enseignement, la justice, les médias et dans les différents domaines de la vie quotidienne, la langue Amazighe est bloquée au niveau supérieur par des groupes de pression, notamment par le lobby « arabophone ». Conscient de ce constat, *le Roi défunt, Hassan II, annonça en 1994* l'enseignement de la langue et la culture amazighes qui n'a pas eu de suite favorable à l'époque. Même au niveau de la commission² désignée par la Banque Mondiale pour travailler sur la réforme du système éducatif national en tant qu'élément le plus handicapant pour le Maroc, a évité d'impliquer dans ces commissions des spécialistes et des chercheurs amazighophones et ce dans le but d'arabiser le programme du système éducatif marocain.

Quelle que soit la politique linguistique de l'État, qui privilégie l'Arabe, et malgré le recul de l'Amazighe (sous sa forme diverse) devant l'arabe dialectal³ dans plusieurs régions qui étaient auparavant totalement amazighophones, l'Amazighe continue toujours de résister dans plusieurs domaines de la vie quotidienne et chez différentes classes sociales, y compris dans de grandes villes (Al-Hoceima, Imzouren, Nador, Goulmima, Agadir...) où cette langue est utilisée comme langue de familles, de la rue et de la vie quotidienne, voire même langue administrative et d'enseignement (hors décret officiel). Car, et de par son antériorité, cette langue constitue le mode d'expression de l'identité première des Marocains. Elle représente un fondement essentiel de leur environnement socioculturel comme elle façonne leur inconscience collective et marque leur personnalité de base.

4. CONCLUSION

Tous ces facteurs ont encouragé, de près ou de loin, le processus d'une lente et faible arabisation de quelques villes et leurs alentours, là où s'implante

¹ Rappelons qu'avant l'an 2001, le système éducatif « National » évacuait de ses programmes toute référence à la composante sociolinguistique et culturelle amazighe.

² Au moment où on attendait que la commission désignée par la B.M. intègre la langue et la culture amazighes dans le système éducatif national, notamment après les promesses royales de 1995, son rapport final a montré, une fois de plus, son souhait de mener à terme le processus d'arabisation dans une région amazighophone depuis des milliers d'années.

³ L'arabe dialectal (ou populaire) n'est qu'une symbiose de Tamazight et de l'Arabe classique.

PROCESSUS DE L'ARABISATION DU MAROC

aujourd'hui, comme l'avait voulu la politique linguistique dessinée par l'État, une masse importante de population arabophone.

Au niveau régional, l'idéologie officielle d'édifier le « grand Maghreb », baptisé « Maghreb Arabe » par la classe politique a comme buts de :

- rendre arabe tout ce qui ne l'est pas en Afrique du Nord en général et au Maroc en particulier ;

- faire passer, ou imposer, l'Arabe comme langue officielle, voire maternelle dans la conception de la majorité des Imazighen même si cette langue n'est parlée par aucun amazighophone ou arabophone dans la vie quotidienne ;

- mener une guerre (froide) contre la langue et la culture amazighes (enseignement, substitution des noms des rues, des écoles, des lycées, des barrages, des régions, des villages... portants des noms amazighs ou des noms des personnalités amazighes célèbres... par des noms arabes ;

- suivre une politique de doubles faces en décrétant, parfois, un « embargo idéologique » sur tout ce qui touche de près ou de loin l'amazighité tout en favorisant, politiquement et financièrement, la politique d'arabisation dont l'objectif principal, comme le souhaitent et le souhaitent toujours les adversaires de l'amazighité, est la disparition de l'identité profonde des Marocains, l'identité amazighe.

SOUIFI Hamid
Rabat, Maroc

Bibliographie

AUGUSTIN B. P., « Arabophones et berbérophones au Maroc », *Annales géographiques*, fasc. 33, p. 267-282, (1924).

BOUKOUS A., « Le profil sociolinguistique du Maroc, contribution méthodologique », *Bull. Économique et Social du Maroc*, fasc. 140, p. 5-32, (1979).

BOUNFOUR A., « L'État unitaire et le statut de la langue berbère : les positions de la gauche marocaine », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, (Aix-en Provence), T. 22, Paris, Édition C.N.R.S. p. 509-521, (1983).

CAMPS G., *Berbères aux marges de l'histoire*, Hespérides, Toulouse. (1980).

CHARLES A. J., *Histoire de l'Afrique du Nord, des Origines à 1830*, Éditions Payot & Rivages, (1994).

DESPIERTO J. P., « Alhucemas », *Historia* 16, año. X, n° 114, Madrid. (1985).

GRANDGUILLAUME G., *Arabisation et politique linguistique au Maghreb*, Paris, Maisonneuve & Larose, (1983).

GALAND L., "Le berbère, langue une et multiple", *L'État du Maghreb*, La découverte, p. 280-283, (1990).

IBN-KHALDOUN, *Histoire des berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique septentrionale*, trad. le Baron Deslane, (ss la dir. de Paul Casanova), I, Paris 1982.

JABRI M.A., *Lumière sur le problème de l'enseignement au Maroc*, Dar-annachr, Maroc, (en arabe non daté).

MAZEL J., *Enigmes du Maroc*, Ed. Robert LAFONT, Paris (1971).

ZAIDANE K., "Le statut des langues en contact au Maroc" *Revue de la Faculté des lettres et des Sciences Humaines*, Fès, n° . 2 / 3, (1979 / 1980).

Sites :

<http://www.education.gouv.fr/cid29/le-budget-du-ministere.html>